Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Publié le
ID : 053-215301474-20221208-CM08122022_37-DE

| DEPARTEMENT DE LA MAYENNE<br><br>ARRONDISSEMENT DE MAYENNE | VILLE de M A Y E N N E<br><br>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL |
|---|---|
| Conseillers en exercice 33<br>Conseillers présents ou représentés 32<br>Contre 0<br>Pour 32<br>Abstention 0<br>Quorum 17 | L'an deux mille vingt-deux, le 2 décembre, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 8 décembre, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal à 20 h. |

**Séance du 8 décembre 2022**

**Assistaient à la séance :**

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, MM. REBOURS, MARIOTON Adjoints ; M. BAILLAU, Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, MM. GUERAULT, DELENTE, Mme ES SAYEH, M. BONNET, Mmes RONDEAU, THEVARD, MM. AMOUSSOU TOSSOU, MOTTAIS, Mmes JONES, ROUYERE, M. FAUCON, Mmes ANGOT, DEGUARA, M. CREUSIER conseillers municipaux.

**Excusés :**

M. TALOIS donne pouvoir à Mme LEFOULON
Mme DESBOIS donne pouvoir à M. GUERAULT
Mme LEROUX donne pouvoir à M. MARIOTON
Mme SAULNIER donne pouvoir à Mme ES-SAYEH
M. BESSIN donne pouvoir à M. LE SCORNET
M. TRIDON donne pouvoir à M. FAUCON
M. FRANCOU donne pouvoir à Mme JONES
M. CHOUZY donne pouvoir à Mme FOURNIER

Mme OGER.

M. MARIOTON a été désigné secrétaire de séance.

---

**37 - Clôture de la concertation engagée par la Ville de Mayenne pour la création de la zone d'aménagement concerté du site Roullois**

**M. LE SCORNET expose :**

Depuis le mois de juillet 2021, la SEM Laval Mayenne Aménagement, mandatée par la ville, travaille à l'étude d'un projet d'aménagement sur le secteur du Roullois avec pour objectifs :

- la création et / ou la reprise des réseaux nécessaires (assainissement, télécom, électricité, etc.),
- la création et le réaménagement des voiries existantes, compris renforcement des structures de chaussée si nécessaire,
- la création d'espaces publics diversifiés (aire de jeux, espaces plantés d'agrément, etc.),
- la réalisation d'un réseau varié d'ouvrages de rétention-infiltration hydraulique (chaussées réservoirs le cas échéant, jardins de pluie, noues et bassins plantés, etc.),

Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Publié le
ID : 053-215301474-20221208-CM08122022_37-DE

- la pose de mobiliers urbains.

Par délibération en date du 13 octobre 2022 le Conseil municipal a décidé d'engager une concertation publique, qui s'est déroulée pendant toute la durée de l'étude du projet selon les modalités suivantes :
- Communication par voie de presse,
- Mise à disposition du dossier de concertation du projet sur le site internet de la Ville de Mayenne (informations sur le projet, dépôts de questions et d'avis, suivi de la concertation…) du 15 octobre au 15 novembre 2022,
- Ouverture d'un registre de concertation au sein de la Ville de Mayenne du 15 octobre au 15 novembre 2022,
- Organisation d'une réunion publique sur le site Roullois le 02 novembre 2022,
- Exposition du projet sur le site Roullois pendant une période de quinze jours minimum.

Le bilan de concertation annexé propose une synthèse thématique des échanges, observations et suggestions récoltés au cours de la période de concertation.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article R2131-1,

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2, L. 103-3, L. 103-4, et L. 311-1 et suivants,

**Vu** le schéma de cohérence territoriale approuvé par délibération de Mayenne Communauté en date du 14 mars 2019,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération de Mayenne Communauté en date du 04 février 2020,

**Vu** la délibération du 13 octobre 2022 de la Ville de Mayenne approuvant le lancement de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté du site Roullois,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés et notamment :
- Des contributions exprimées par le public sur les différents supports,
- Des remarques formulées lors des expositions et des permanences afférentes,
- Des propositions du public issues des ateliers thématiques.

**Considérant** que la concertation a fait ressortir un véritable intérêt pour le site auprès des personnes rencontrées.

**Considérant** que la Ville de Mayenne a pris en compte les observations en résultant et notamment :
- D'intégrer dans le projet d'aménagement les nombreux atouts du site : naturel, patrimonial, l'empreinte historique
- Le souhait de proposer des mixités en terme de logements, d'activités
- De trouver des solutions pour lier le site au centre-ville
- De tenir compte des capacités financières de la ville

**Considérant** que les observations du public ont été prises en compte et que le projet évolue afin de répondre aux préoccupations du public.

***Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée :***
- ***approuve les conclusions du rapport et le bilan de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté pour le réaménagement du site du Roullois.***
- ***approuve la poursuite du projet et, notamment, la préparation des dossiers nécessaires à la constitution de la zone d'aménagement concerté.***

Envoyé en préfecture le 12/12/2022
Reçu en préfecture le 12/12/2022
Publié le
ID : 053-215301474-20221208-CM08122022_37-DE

- ***précise que la concertation se poursuivra tout au long de cette opération d'aménagement et, de ce fait, que d'autres actions seront conduites au fur et à mesure de l'avancement du projet.***

A Mayenne, le 8 décembre 2022

Le secrétaire de séance
Jean-Marie MARIOTON

Le Maire,
Jean-Pierre LE SCORNET

MAIRIE DE MAYENNE
53 MAYENNE